Ville de BESANÇON Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2000

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 26 juin 2000 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. THIRIET, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (à compter de la question 2), Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la ROIGNOT, question 2), Mme BULTOT, M. Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 7), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. LOYAT, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN (jusqu'à la question n° 6.2), M. HAGOPIAN, M. SANCHEZ, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. AIME, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. BONNET.

Absents: M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. FOUSSERET (jusqu'à la question 2), M. JUSSIAUX (à compter de la question 2), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 7), M. JEANNIARD, M. DAHOUI, Mme CUENIN (à compter de la question 6.2), Mlle ZILLI, M. VOUILLOT, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. THIRODE, M. RENOUD-GRAPPIN, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire: Mlle GEIGER.

Procuration de vote :

Mandants: M. JEANNEROT, M. MEUNIER, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 7), M. JEANNIARD, M. DAHOUI, MÎLE ZILLI, M. VOUILLOT, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. THIRODE, M. RENOUD-GRAPPIN.

Mandataires: M. LOYAT, M. NOT, M. FERREOL (à compter de la question 7), M. DUMONT, M. RUEFF, M. EDOUARD, Mme TETU, Mlle GEIGER, M. VUILLEMIN, Mme WEINMAN, M. SALOMON, M. BONNET.

* * * * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Comptabilité :

1.1 - Exercice 1999:

1.1.1 - Compte Administratif

A l'unanimité moins neuf abstentions, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MILLE, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1999 dont les résultats définitifs de clôture s'établissent comme suit :

	Résultat section investissement	Résultat section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 112 757 468,84	189 811 299,54	77 053 830,70
Eaux	5 646 555,15	16 897 518,59	22 544 073,74
Assainissement	25 247 997,68	31 117 065,60	56 365 063,28
SSADPA	232 911,02	82 550,52	315 461,54
Forêts	514 783,40	- 188 362,40	326 421,00
Déchets	- 2 850 066,97	7 319 978,41	4 469 911,44
ZA Champs Montants	- 2 507 424,64	0	- 2 507 424,64
Total	- 86 472 713,20	245 040 050,26	158 567 337,06

1.1.2 - Compte de gestion du Trésorier Principal de Besançon Municipale Approuvé à l'unanimité.

1.2 - Exercice 2000 - Budget Principal - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent disponible de l'exercice 1999 à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 1999, soit 132 514 594,84 F.

2 - Budget Annexe du Service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1999 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent disponible de l'exercice 1999 du Service des Eaux à la couverture des opérations suivantes :

 $^{^{\}ast}$ Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1999 : 7 260 000 F

- * Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2000 décidé par délibération du 3 avril 2000 au chapitre 892 2315 00512 CS 30700 : $2\ 000\ 000\ F$
- * Affectation d'un crédit de 6 000 000 F pour les travaux de canalisation sur la Rocade Nord Ouest et annulation de l'emprunt d'un montant équivalent prévu au budget primitif du service des eaux pour l'année 2000 au chapitre 892 16 97005 CS 30700 : 6 000 000 F.

Compte tenu des reprises précitées, l'excédent d'exploitation du Service des Eaux disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 1 637 518,59 F. Ce montant comprend les créances douteuses.

3 - Budget Annexe du Service de l'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1999 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent disponible 1999 du Service de l'Assainissement à la couverture des opérations suivantes :

1 - Section d'investissement

→ autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1999:

12 420 000,00 F

- → autofinancement complémentaire du programme de travaux 2000 adopté par délibération du 3 avril 2000 soit 3 000 000 F par l'emploi de l'excédent d'exploitation. Il est rappelé ci-après les imputations concernées par cette affectation :
- travaux neufs sur réseaux réhabilitation 893/2315 - 89117 - 30800

1 500 000,00 F

- travaux sur réseaux (branchements) 893/2315 - 00513 - 30800

500 000,00 F

- travaux sur réseaux (extension) 893/2315 - 00513 - 30300

1 000 000,00 F

→ affectation pour suppléer à l'emprunt prévu au BP 2000 pour l'opération «Co-incinération des boues d'épuration» Article 16 - 00613 - 30800

1 200 000,00 F

2 - Section d'exploitation

→ affectation à inscrire au chapitre 993 article 628 (Services Extérieurs), pour financer la mise en Centre d'Enfouissement Technique de Classe II des boues d'épuration (suivant délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2000)

4 000 000,00 F

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Assainissement pour une affectation ultérieure s'élève à 10 497 065,60 F. Cette somme comprend les créances douteuses.

4 - Budget Annexe du secteur Déchets - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1999 en application de la nomenclature M4

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent disponible de l'exercice 1999 du secteur Déchets à la couverture des opérations suivantes :

1. Section d'investissement

* autofinancement du programme d'investissement 1999

3 000 000,00 F

* autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2000 :

- 897 2131 96002 32000 implantation de locaux modulaires (type ALGECO) sur le site du CTM 1 000 000,00 F

- 897 2153 95022 32000 acquisition de conteneurs d'occasion 600 000,00 F

 897 2313 98021 32000
 complément de financement pour l'aménagement des abords du nouveau local éboueurs 150 000,00 F

2. Section de fonctionnement

autofinancement complémentaire du programme de fonctionnement 2000 :

 997 6411 32000
 complément de crédits pour le financement de postes supplémentaires 900 000,00 F

 997 617 32000 financement de l'étude menée par le Cabinet Finance Consult portant sur l'opportunité d'opter pour la TVA 100 000,00 F

 997 617 32000
 financement de la mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage menée par le Cabinet GIRUS dans le cadre de la fourniture de bacs 250 000,00 F

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Déchets pour une affectation ultérieure s'élève à 1 319 978,41 F.

- 5 Exercice 1999 Rapports d'activités des services délégués :
 - **5.1** Casino Municipal

Adopté à l'unanimité.

(CM du 28/02/2000)

5.2 - Halte Nautique

Adopté à l'unanimité.

- **5.3** Pépinière d'entreprise :
 - **5.3.1** Palente

Adopté à l'unanimité.

5.3.2 - Rue Violet

Adopté à l'unanimité.

5.4 - Chauffage urbain de Planoise

Adopté à l'unanimité.

- 5.5 SEM de la Citadelle
 - **5.5.1** Bilan d'activités

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire et M. ROIGNOT (respectivement Président et Vice-Président de la SEM) n'ont pas pris part au vote.

5.5.2 - Montant et affectation de la redevance 1999 versée par la SEM

A l'unanimité, le Conseil Municipal a affecté la redevance 1999 versée par la SEM, soit 343 251 F HT aux actions suivantes :

- Renouvellement chambres froides du Muséeum	205 661 F
- Restauration marionnettes Musées Comtois (solde)	72 590 F
- Edition Journal des Musées	40 000 F
- Vidéo-surveillance Musée agraire	25 000 F

M. le Maire et M. ROIGNOT (respectivement Président et Vice-Président de la SEM) n'ont pas pris part au vote.

5.5.3 - Compensations tarifaires versées par laVille : bilan 1999 et modalités de versement pour 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'encaisser le reversement par la SEM d'une somme de 290 558 F par rapport à l'acompte versé par la Ville pour les compensations tarifaires 1999, ceci en raison du bilan de fréquentation supérieur aux prévisions
- de verser un acompte de 300 000 F à la SEM au titre des compensations tarifaires pour l'année 2000.

M. le Maire et M. ROIGNOT (respectivement Président et Vice-Président de la SEM) n'ont pas pris part au vote.

5.5.4 - Fixation des tarifs 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de proroger en 2001 la grille tarifaire appliquée en 2000 sur les bases suivantes :
 - * tarif individuel plein à 40 F (6,10 €)
 - * tarif enfant (4 à 14 ans) à **20 F** (3,05 €)
 - * tarif enfant groupes à **20 F** (3,05 €)
 - * tarif enfants handicapés à **15 F** (2,29 €)

- * tarif groupe enfants handicapés (à partir de 5 personnes avec entrée gratuite pour un accompagnateur) à **15 F** (2,29 €)
- * groupes adultes handicapés (à partir de 5 personnes avec entrée gratuite pour un accompagnateur) à **25 F** (3,81 €)
- * tarif réduit et tarif groupe «adultes» à **30 F** (4,57 €)
- * abonnements (adultes) à **100** F (15,24 €) et abonnements (famille) à **250** F (38,11 €)
- * entrées 1 h à **20 F** (3,05 €)
- * entrées 1 h 30 à **30 F** (4,57 €)
- d'accorder une compensation financière à la SEM en application de l'article 17 modifié de la convention de gestion.
- M. le Maire et M. ROIGNOT (respectivement Président et Vice-Président de la SEM) n'ont pas pris part au vote.
 - 5.6 Abattoir des Tilleroyes

Adopté à l'unanimité.

5.7 - Crématorium et opérations funéraires

Adopté à l'unanimité.

5.8 - Centre Equestre

Adopté à l'unanimité.

5.9 - Camping de Chalezeule

Adopté à l'unanimité.

5.10 - Parkings (Mairie, Cusenier, Saint-Paul, Marché) fourrière automobile et parc Allende, stationnement de surface - Bilan d'activité - Bilan financier et régularisation des avances versées

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le bilan 1999 du stationnement payant sur voirie, des parcs de stationnement (Mairie, Cusenier, Saint-Paul, Marché), de la fourrière automobile et du parc Allende.

a) Stationnement payant sur voirie

	Budget 1999	Réalisé 1999	Ecart budgété / réalisé
Achats	67 000,00	21 021,02	- 45 978,88
Services extérieurs	161 000,00	126 117,64	- 34 882,36
Autres services extérieurs	497 000,00	453 023,95	- 43 976,05
Frais de personnel	581 000,00	544 279,91	- 36 720,09
Impôts et taxes	31 000,00	44 830,00	13 830,00
Frais financiers		255,81	255,81
Total charges d'exploitation	1 337 000,00	1 189 538,33	- 147 471,67
Produits divers	349,92	9 016,21	8 666,29
Charges nettes HT	1 336 650,08	1 180 512,12	- 156 137,96
Charges nettes TTC	1 612 000,00	1 423 697,62	- 188 302,38

b) Fourrière

	Budget 1999	Réalisé 1999	Ecart budgété / réalisé
Achats	46 000,00	48 407,38	2 407,38
Services extérieurs	382 000,00	326 642,49	- 55 357,51
Autres services extérieurs	74 000,00	84 249,59	10 249,59
Frais de personnel	502 000,00	847 258,30	345 258,29
Impôts et taxes	14 000,00	53 901,00	39 901,00
Frais financiers	2 000,00		- 2 000,00
Total charges d'exploitation	1 020 000,00	1 360 458,76	340 458,76
Produits divers	99,51	10 883,65	10 784,14
Charges nettes HT	1 019 900,49	1 349 575,11	329 674,61
Charges nettes TTC	1 230 000,00	1 627 587,58	397 587,58

c) Parc Allende

	Budget 1999	Réalisé 1999	Ecart budgété / réalisé
Achats	69 000,00	60 566,18	- 8 433,82
Services extérieurs	60 000,00	33 303,34	- 26 696,66
Autres services extérieurs	65 000,00	66 073,36	1 073,34
Frais de personnel	502 000,00	310 170,80	- 191 829,20
Impôts et taxes	8 000,00	13 917,00	5 917,00
Frais financiers			
Total charges d'exploitation	704 000,00	484 030,68	- 219 969,32
Produits divers		3 066,42	3 066,42
Charges nettes HT	704 000,00	480 964,26	- 223 035,72
Charges nettes TTC	849 023,98	580 042,90	- 268 981,08

d) Parc Mairie

	Budget 1999	Réalisé 1999	Ecart budgété / réalisé
Achats	236 000,00	233 150,76	- 2 849,24
Services extérieurs	350 000,00	334 210,35	- 15 789,65
Autres services extérieurs	222 000,00	230 727,34	8 727,34
Frais de personnel	1 160 000,00	1 050 723,19	- 109 276,81
Impôts et taxes	35 000,00	57 546,00	22 546,00
Frais financiers	4 000,00		- 4 000,00
Facture intéressement			
Total charges d'exploitation	2 007 000,00	1 906 357,64	- 100 642,36
Produits divers		45 092,53	45 092,53
Charges HT	2 007 000,00	1 861 265,10	- 145 734,88
Intéressement	1 650,00		- 1 650,00
Charges nettes HT	2 008 650,00	1 861 265,11	- 147 384,88
Charges nettes TTC	2 422 431,90	2 244 685,72	- 177 746,18

e) Parc Cusenier

	Budget 1999	Réalisé 1999	Ecart budgété / réalisé
Achats	31 000,00	29 626,05	- 1 373,95
Services extérieurs	118 000,00	107 235,87	- 10 764,13
Autres services extérieurs	34 000,00	36 559,49	2 559,49
Frais de personnel			
Impôts et taxes		174,00	174,00
Frais financiers	2 000,00		- 2 000,00
Total charges d'exploitation	185 000,00	173 595,41	- 11 404,59
Produits divers		2 294,81	2 294,81
Charges nettes HT	185 000,00	171 300,58	- 13 699,40
Charges nettes TTC	223 109,98	206 588,50	- 16 521,48

f) Parc Saint-Paul

	Budget 1999	Réalisé 1999	Ecart budgété / réalisé
Achats	31 000,00	25 380,88	- 5 619,16
Services extérieurs	128 000,00	105 602,20	- 22 397,80
Autres services extérieurs	44 000,00	47 693,07	3 693,07
Frais de personnel			
Impôts et taxes		228,00	228,00
Frais financiers	2 000,00		- 2 000,00
Total charges d'exploitation	205 000,00	178 904,11	- 26 095,89
Produits divers		879,97	879,97
Charges nettes HT	205 000,00	178 024,14	- 26 975,90
Charges nettes TTC	247 230,04	214 697,11	- 32 532,93

g) Parc Marché

	Budget 1999	Réalisé 1999	Ecart budgété / réalisé
Achats	92 000,00	59 482,16	- 32 517,84
Services extérieurs	273 000,00	160 113,04	- 112 886,96
Autres services extérieurs	126 000,00	107 695,96	- 18 304,03
Frais de personnel	530 000,00	537 280,80	7 280,80
Impôts et taxes	35 000,00	1 375,00	- 33 625,00
Frais financiers			
Total charges d'exploitation	1 056 000,00	865 946,96	- 190 053,03
Produits divers		6 508,00	6 508,00
Charges nettes HT	1 056 000,00	859 438,96	- 196 561,03
Charges nettes TTC	1 273 536,00	1 036 483,39	- 237 052,61

- a décidé le reversement par le délégataire à la Ville du trop-versé sur les avances consenties par celle-ci pour :
 - . le stationnement payant sur voirie, soit 188 302,28 F TTC
 - . le parc Allende, soit 223 035,72 F HT
 - . le parc Mairie, soit 147 384,88 FHT
 - . le parc Cusenier, soit 13 699,40 F HT
 - . le parc Saint-Paul, soit 26 975,90 F HT
 - . le parc Marché, soit 196 561,03 F HT
- a décidé le reversement par la Ville au délégataire d'un complément par rapport aux avances prévisionnelles pour la fourrière, soit 397 587,58 F TTC.
 - 5.11 Transports Publics Urbains Bilan d'activité Affectation du reliquat du compte transport Emploi du reliquat du versement-transport Apurement du compte transport

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le rapport d'activité de l'exercice 1999

- a approuvé le bilan 1999 du compte transport qui s'établit comme suit :

Prestations	Prévisions	Réalisations	Ecarts
Recettes services réguliers	42 574	42 725	
Subventionnées	4 187	4 297	
Spéciaux et occasionnels	1 112	1 398	
Sous-total produit de trafic	47 873	48 420	
Publicité	1 354	1 377	
Recettes diverses	2 064	3 680	
Produits financiers	357	387	
Recettes hors exploitation	300	410	
Compensations	5 115	5 239	
Sous-total produits annexes	9 190	11 093	
Total des produits HT	57 063	59 513	+ 2 450
Frais de personnel	93 903	93 853	
Energie de traction	8 916	9 645	
Fournitures entretien	7 287	7 584	
Affrètement	351	622	
Assurances tiers	1 597	1 297	
Charges diverses de gestion	8 320	8 593	
Impôts et taxes	5 219	5 323	
Charges exceptionnelles		10	
Amortissement CTB	821	805	
Total des charges HT	126 414	127 732	+ 1 318
Solde débiteur	69 351	68 219	- 1 132
TVA	4 630	4 510	- 120
Acompte supplémentaire (1 ^{er} trimestre 1999)	237	168	- 68
Total	74 218	72 897	- 1 320

En tenant compte d'une variation sur les stocks de 53 357,47 F, les résultats donnent un trop versé sur avances de 1 373 817,74 F TTC qui sera reversé à la collectivité par le délégataire.

- a affecté l'excédent du versement-transport, soit 4 050 609 F HT (équivalent à 4 273 393 F TTC) selon la répartition suivante :

. Installations techniques	300 000 F
. Mise aux normes ateliers	620 000 F
. Ligiciels	120 000 F
. Matériel roulant de transport	500 609 F
. Autres matières et fournitures	60 000 F

. Divers 40 000 F

. Réception 10 000 F

. Sous-traitance générale 2 400 000 F

- a pris acte de la clôture du compte transport géré par la CTB jusqu'au 31 décembre 1999.

5.12 - Opéra-Théâtre

Adopté à l'unanimité.

5.13 - Réseau câblé

Adopté à l'unanimité.

6 - Exercice 1999 - Rapports d'activités des services exploités en régie :

6.1 - Service des Eaux

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport établi conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et qui donne une information détaillée sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

6.2 - Service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport établi conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et qui donne une information détaillée sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

7 - Exercice 1999 - Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport établi conformément au décret n° 2000.404 du 11 mai 2000.

8 - Instauration d'une exonération de taxe professionnelle en faveur des entreprises de spectacle et des établissements cinématographiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'instauration d'une exonération de taxe professionnelle à compter de l'exercice 2001 pour les entreprises de spectacles répondant aux conditions de l'article 1454A du Code Général des Impôts, l'exonération étant de 30 % des bases des entreprises de spectacles vivants et des entreprises de spectacles cinématographiques.

9 - Chauffage urbain de Planoise - Avenant n° 8 au contrat d'affermage

- approuvé cet avenant qui a pour objet d'intégrer :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- . la suppression de la surtaxe communale, désignée par le terme AC, suite à l'expiration du contrat lié à l'emprunt souscirt pour la mise en place des matériels nécessaires à l'utilisation du charbon en 1983,
- . la modification de la convention particulière définissant le fonctionnement de la cogénération suite, entre autres, à l'évolution du contrat de vente d'électricité.
- . la prise en charge par le fermier, dans le cadre du renouvellement des ouvrages, des travaux de gros entretien des bâtiments liés aux installations,
 - . la modification de l'exercice de facturation,
- . une redevance de contribution au développement des ouvrages liée à la réalisation de la ZAC des Hauts du Chazal,
- . la création d'un tarif spécifique aux installations de distribution individuelle de chaleur alimentées par une sous-station collective,
 - . la possibilité de consommer du gaz sur les chaudières en chaufferie,
- . le remplacement de l'indice IME sur les salaires, supprimé au 31 décembre 1997, par l'indice du coût de la main-d'oeuvre des industries mécaniques et électriques ICHTTS1, référence 100 en octobre 1997,
- . le planning prévisionnel des travaux de gros entretien et de renouvellement à réaliser avant la fin de l'affermage dont l'échéance est fixée au 31 août 2006,
 - autorisé M. le Maire à signer cet avenant.

10 - Modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Plan de financement des travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le plan de financement de ces travaux, l'encaissement et la réaffectation des subventions de l'ADEME et du Département, le plan de financement indicatif et prévisionnel s'établissant comme suit :

(Montant T.T.C.)	1999	2000	2001	2002	
Budget Déchet (autofinancement / emprunt)	32,6	55	49,8	12	
ADEME	0	3,2	3,2	3,2	
Département	0	2	3,3	3,2	
Budget Assainissement	0	3,7	3,7	3,7	
Total	32,6	63,9	60	22,1	178,

11 - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Avenant n° 8 au contrat conclu avec la SECIP, lié à la mise aux normes fumées du four de 3 tonnes/heure

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cet avenant qui prend en compte les frais d'exploitation complémentaires liés à la mise en service de cette nouvelle installation de traitement des fumées.

Date d'effet: 1er juillet 2000.

12 - Modification du règlement de collecte des ordures ménagères et des modalités d'application de la redevance générale : prise en compte du développement du tri sélectif

Adopté à l'unanimité.

13 - Déchetterie des Tilleroyes - Transfert de compétence et de charges au profit du SYBERT - Convention tripartite Ville/District du Grand Besançon/SYBERT

Adopté à l'unanimité.

Date d'effet : 1er juillet 2000.

14 - Installations classées pour la Protection de l'Environnement - Activités exercées par la Société LU SA 17, rue Jouchoux - Avis du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité.

15 - Centre Dramatique National de Franche-Comté - Mise à disposition des locaux - Convention d'occupation - Additif à la délibération du 8 novembre 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à à signer la convention de mise à disposition de locaux pour un loyer fixé à 383 000 F HT/an.

16 - Opération Top Vacances 2000 - Rémunération du personnel d'animation des Centres de Loisirs et Centres d'Animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le tarif d'indemnité journalière (hors charges) pour le personnel rémunéré dans ce cadre :

- Directeur BAFD	363,00 F
- Directeur stagiaire BAFD	319,00 F
- Directeur adjoint	260,70 F
- Directeur sans formation	275,00 F
- Animateur BAFA	203,50 F
- Animateur BAFA pour adolescents	275,00 F
- Animateur stagiaire BAFA	156,20 F
- Animateur assistant	112,20 F
- Animateur sans formation	103,40 F

17 - Coopération décentralisée avec le Département de Douroula (Burkina-Faso) -

Deuxième phase du programme de développement local (2000-2002) -Convention avec le Ministère des Affaires Etrangères

Adopté à l'unanimité.

Participation du Ministère des Affaires Etrangères 1 057 000 F

(sur 3 ans)

Participation de la Ville de Besançon 1 057 000 F

(sur 3 ans)

La séance est levée à 20 heures 30.

Hôtel de Ville, le 27 juin 2000 Le Maire, Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi, Le 28 juin 2000 Pour le Maire, L'Adjoint,